DLP - 1-8-84396859

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES



SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE " PAYS DE LA LOIRE "
10, Rue Le Nôtre - 49044 ANGERS CEDEX - Tél (41) 36.16.55



Grandes cultures

EDITION DE LA STATION " PAYS DE LA LOIRE "
Loire-Atlantique, Maine et Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée

Tarif annuel : 95,00 F

BULLETIN N° 12 DU 30 JUILLET 1984 - TOUS DEPARTEMENTS .... P 1

Sommaire : P. 1 - maïs et pomme de terre, P. 2 - Précautions à prendre pour le stockage des céréales, P. 3 - idem

PYRALE DU MAIS - Le vol n'est pas encore totalement terminé et de nouvelles pontes ont été déposées au cours de la semaine du 23 au 28 Juillet.

D'autre part, la sécheresse a sensiblement retardé l'évolution des maïs et toutes les parcelles n'ont pas encore atteint le stade végétatif "50 % des panicules sorties", stade le plus favorable aux traitements "micro-granulés".

En conséquence, dans les maïs qui n'ont pas encore reçu de protection, il est encore possible d'intervenir jusqu'aux dates suivantes:

- Maine-et-Loire et Sud Sarthe : avant le 1er Août dernière limite pour les semis les plus tardifs.

- Vendée, Loire-Atlantique, Nord Sarthe et Mayenne : jusqu'au 4 Août au plus tard.

PUCERONS - Les populations de pucerons (Sitobion avenae principalement) ont été presque totalement décimées par les prédateurs (surtout coccinelles et chrysopes).

Il est donc absolument inutile de prévoir une intervention dans l'immédiat.

Attendre nos prochaines informations.

- POMME DE TERRE -

MILDIOU - Un petit foyer a été découvert récemment en Mayenne.

Dans l'ensemble, la situation est très saine, par suite du temps extrêmement sec que nous connaissons depuis le début du mois.

Il convient cependant de rester vigilant dans les secteurs qui ont été touchés par les orages du 25 Juillet : surveiller l'apparition éventuelle de taches à partir du 1er Août et intervenir sur les premiers foyers.

Dans les zones non touchées par les orages du 25 Juillet, il est inutile d'intervenir.

DORYPHORES - Ils sont en recrudescence depuis une dizaine de jours.

Surveiller les parcelles et en cas de présence intervenir sans tarder.

.../...

85

Publication Périodique Inscription à la CPPAP n° 1610 AD. Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur Gérant : C. Bain.

PRECAUTIONS A PRENDRE POUR LE STOCKAGE DE LA NOUVELLE RECOLTE DE CEREALES

La fin du mois d'Avril exceptionnellement chaude a permis l'apparition de petits foyers de certains ravageurs des stocks de céréales.

Bien que le temps froid et humide de Mai ait limité leur développement, les températures parfois très chaudes du mois de Juin ont réactivé ces populations d'insectes.

Il est donc à craindre que les reliquats de stocks soient infestés par des charançons, silvains, teignes des grains et peut-être tribolium. C'est pourquoi il faut apporter la plus grande attention aux mesures prophylactiques avant le stockage de la récolte 1984.

1 - OPERATIONS A EFFECTUER AVANT LE STOCKAGE

A - LOCAUX VIDES

- Nettoyage :

Les murs et les sols seront balayés soigneusement.

Les fissures et les trous seront débarrassés des restes de grains et éventuellement bouchés.

Un examen attentif de la toiture permettra de colmater les fuites ou toute autre cause accidentelle d'écoulement d'eau.

Les déchets et balayures seront détruits par incinération.

- Traitement chimique des locaux

Pour être efficace la pulvérisation doit être abondante; la bouillie doit ruisseler sur les murs de façon à pénétrer partout, c'est pourquoi les aérosols parfois utilisés sont d'une efficacité moindre.

PRODUITS HOMOLOGUES POUR LE TRAITEMENT DES LOCAUX

Matière active	Spécialités commerciales	Dose de M.A. pour 100 m2	Observations
Dichlorvos	Nombreuses spécialités	100 g.	
Iododenphos	NUVANOL 200	100 g.	
Malathion	Nombreuses spécialités	50 g.	
Perméthrine	STOMOXINE mural	25 g.	
Pyrimiphos méthyl	PIRIGRAIN 250 ACTELLIC 50 ACTELLIC liquide	20 g.	
Chlorpyriphos méthyl		60 g.	Formulation spéciale traitements locaux

Des associations de matières actives sont également commercialisées.

Il est rappelé que les précautions d'usage doivent être respectées, notamment dans le cas de traitements des greniers situés au dessus des locaux d'habitations humaines ou animales.

Les sacs vides pourront également être traités.

B - LOCAUX CONTENANT DES RESTES DE CEREALES DE L'ANNEE PRECEDENTE

Si des locaux de stockage n'ont pu être vidés et que des quantités variables de grains

sont encore entreposées, il est indispensable de ne pas mélanger ces reliquats peut-être infestés, à la nouvelle récolte.

Si par manque de place ou toute autre raison le mélange devient inévitable, il serait préférable de traiter ces reliquats. (Voir plus loin le tableau des traitements des Denrées entreposées).

2 - ETAT DE LA CEREALE AU MOMENT DE LA RECOLTE

Dans la mesure du possible, il est souhaitable de ne rentrer dans les locaux que des céréales saines ne présentant pas de causes d'échauffement.

- Le grain doit être suffisamment sec (taux d'humidité inférieur à 17 %)

- A l'entrée au stockage, le triage doit permettre l'élimination des corps étrangers, graines de mauvaises herbes, grains cassés, etc...

- Au préalable, on aura nettoyé soigneusement le matériel de transport du grain : remorques, trémies, vis sans fin, etc...

3 - OPERATIONS VISANT A GARDER EN BON ETAT SANITAIRE DANS LE NOUVEAU STOCK

Au moment de l'entrée en stock, la température du grain est habituellement élevée.

Il suffit alors du moindre foyer d'échauffement pour permettre l'installation d'un quelconque ravageur.

Il est donc conseillé de procéder, dès les premiers refroidissements, à une ventilation et si nécessaire à un changement de cellule.

Le but est de ramener la température de la céréale au niveau de la température ambiante.

Cette méthode permet de retarder au maximum l'apparition de points d'infestations.

Si malgré ces précautions, on observait la présence de ravageurs, on pourrait alors recourir au traitement chimique.

A la ferme, la technique d'application des produits la plus courante est la pulvérisation. Celle-ci doit être effectuée de préférence sur le grain en mouvement, par exemple au début de la vis sans fin. Quant au poudrage, il n'est efficace que si le grain est remué afin que la répartition soit correcte.

PRODUITS HOMOLOGUES POUR LE TRAITEMENT DES DENREES ENTREPOSEES

Matière active (M.A.)	Spécialités commerciales	Dose d'emploi au quintal	Persistance	Observations
Bioresméthrine Synergisée	RESBUTHRIN grain	0,006 l de spécial.commerc.	5 mois	surtout valable contre le capucin des grains
Bromophos	NEXION EC 36	0,0025 l. de spécial.commerc.	5 mois	surtout actif contre charançon
Chlorpyriphos-méthyl	NUVAGRAIN " liquide NUVAN durée nébulisation " " pulvérisation	0,25 g. M.A.	3 à 4 mois	
Dichlorvos	Nombreuses spécialités	1 g. M.A.	2 à 4 semaines	actif sur formes cachées
Malathion	Nombreuses spécialités	0,8 g. M.A.	4 à 7 semaines	surtout actif contre charançons, silvains
Pirimiphos méthyl	PIRIGRAIN 50 PIRIGRAIN 250 ACTELLIC LIQUIDE ACTELLIC poudre	0,4 g. M.A.	6 mois	également actif sur tribolium

86